JOURNÉES D'ÉTUDES DE L'INSTITUT DES ACTUAIRES ET DU S.A.C.E 22 septembre 2017

Prise en compte de la fiscalité dans Solvabilité II

Catherine FASSI et David MARIUZZA

Le présent document reflète les points de vue de ses auteurs et ne peut être considéré comme des prises de position de leu sociétés respectives.

Le présent document est par ailleurs incomplet sans la discussion qui l'accompagne. Il a été réalisé uniquement pour servir support de présentation au mémoire ERM et a fait l'objet de commentaires spécifiques à cette occasion. Il ne saurait être un à tout autre usage.

Gouvernements

Régulateurs

conformité fiscale
maîtrise des coûts
(pénalités, amendes, redressements, paiements indus)

agrégatsfinancierstrésorerie

- localisation du capital
- calcul de fonds propres économiques
- capital économique

Actionnaires, Investisseurs, Agences de notation,

Clients

Les impôts différés

→ Identification des principaux enjeux dans \$2

Mise en œuvre d'une approche ERM pour les risques liés à la fiscalité

Les impôts dans Solvabilité II

- Impôts Exigibles Vs Impôts Différés (« ID »)
 - Les ID sont issus de différences temporaires et/ou de pertes ou crédits d'impôts reportables non utilisés
- ID à considérer dans Solvabilité II:
 - o Ceux nés de la construction du bilan économique
 - Ceux venant en diminution du SCR : l'ajustement pour impôts
- ID Actifs (« IDA ») inclus dans les Fonds Propres éligibles Tier 3 :
 - o Max 15% SCR
 - Ne peuvent pas couvrir le MCR

Les impôts dans Solvabilité II

Calcul « simple » des Impôts Différés dans le bilan économique de F avant test de recouvrabilité :

Bilan fiscal		
Actif	Passif	
	Fonds Propres 360	
Actifs 1010	Provisions Techniques 650	

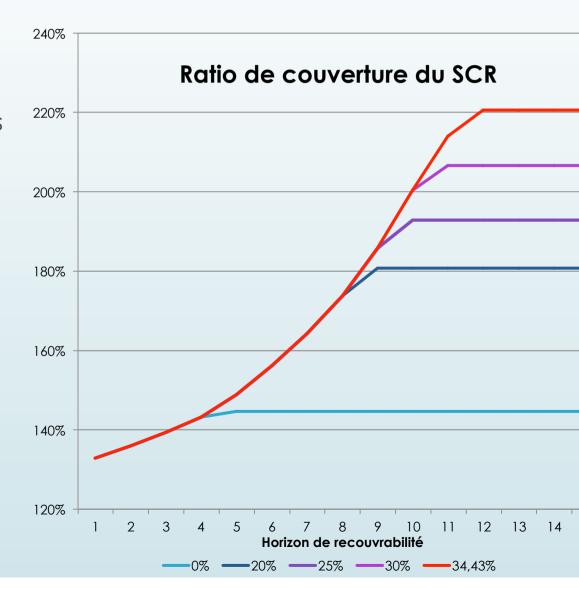
Bilan comptable	
Actif	Passif
	Fonds Propres 350
Actifs 1000	Provisions Techniques 650

Bilan Solvabilité 2	
Actif	Passif
Actifs 990	Fonds Propres 434
	Provisions Techniques S2 600
IDA 44	

IDP sur diff temporaires	44,2
IDA sur differences temporai	res 68,9
IDA net IDP (diff temporaires) 24,7
IDA sur deficits reportables	19,3
TOTAL IDA net	44

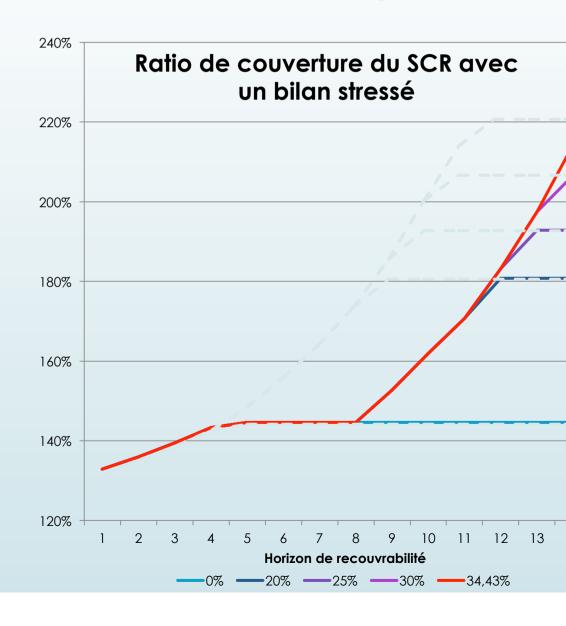
Identification des principaux enjeux

- F calcule son SCR avec la FS et calcule l'ajustement pour impôts au travers d'un taux moyen de 25%
- Allocation des profits futurs en priorité à la justification des IDA bilanciels puis, le cas échéant, à ceux du SCR.



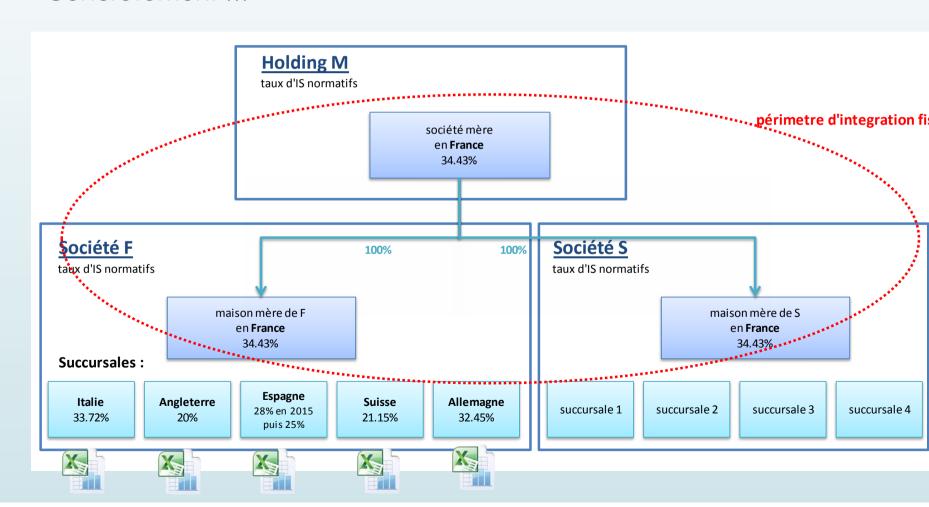
Identification des principaux enjeux

- En retenant le business plan initial pour les IDA au bilan et un business plan stressé pour évaluer l'ajustement pour impôts : on observe que l'atteinte du max d'absorption est retardée de 3 / 4 ans en moyenne
- Points d'attention supplémentaires :
- Lien entre une perte éco égale au SCR et un business plan statutaire
- Double comptage des profits futurs taxables



Identification des principaux enjeux

■ Concrètement ...



- La société F est une société d'assurance faisant partie d'un groupe G
- Ces directions sont communes au niveau du Groupe et au niveau de F:

Direction Fiscale

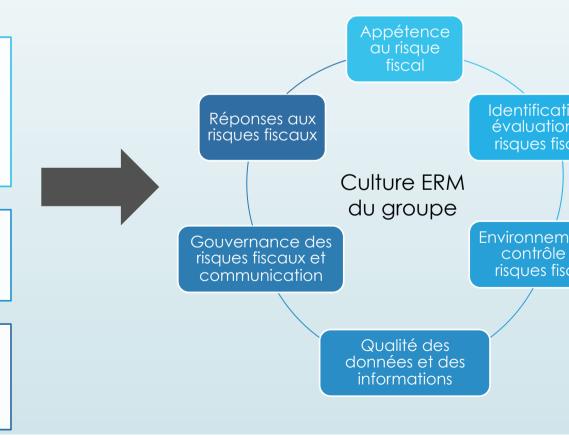
- Conformité fiscale
- Conformité comptable des opérations fiscales trimestrielles au regard d'IAS12
- Gestion des risques fiscaux avérés
- Gestion des relations entre le Groupe et les différentes Autorités Fiscales

Direction Financière

- Conformité comptable et réglementaire des bilans
- Reporting Solvabilité II
- Communication interne (CA) et externe

Direction des Risques

- Modélisation du profil de risque fiscal des entités et du Groupe pour les calculs de capital économique
- La Direction du Contrôle Interne fait partie intégrante de la Direction des Risques



Constaté

Risque fiscal: tout évènement, action ou inaction dans la stratégie fiscale, les opérations, la conformité ou l'évaluation des charges d'impôt qui :

- impacte défavorablement la position fiscale ou compétitive de l'entreprise
- et/ou résulte dans un niveau inattendu de pénalités, redressements, taxes supplémentaires, risque de réputation, pertes d'opportunités, risque en termes de communication financière

A rajouter dans I'approche ERM

La stratégie de l'entreprise est simplement définie par rapport à une cible de taux effectif d'impôt.

Un dispositif d'identification et de contrôle des risques fiscaux existe (bottom-up).

Mis en œuvre par la Direction Fiscale principalement pour les besoins de reporting statutaires et pour l'établissement des comptes consolidés du groupe en IFRS.

Appétence au risque fiscal

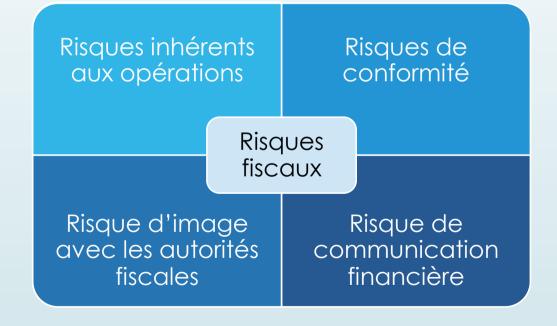
Environnement de contrôle des risques fiscaux

Identification et évaluation des risques fiscaux Le CA doit déterminer le niveau de risques supportable et les moyens alloués à la gestion de risques fiscaux

Mise en place avec l'appui du CA d'une politique de gestion des risques fiscaux, qui s'articule avec le autres politiques de gestion des risques da l'entreprise/le groupe

Implication de la Direction des Risques dans processus d'identification et d'évaluation des risque + approche top-down

 Identification des événements internes et externes susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs de l'entreprise



Risque inhérent aux opérations

- Dans un environnement légal et international complexe, les entreprises sont amenées à interpréter les lois et les règlementations fiscales pour les appliquer à leurs opérations.
- Cette interprétation peut être remise en question par les autorités fiscales dans un contexte où par ailleurs ce cadre est en mouvement perpétuel.
- Opérations récurrentes : le risque est lié à l'essence même des opérations de l'entreprise.
- Les opérations exceptionnelles (acquisitions, fusions, restructurations, etc...): le risque est lié à la complexité de la transaction d'une part et au degré d'implication de la Direction Fiscale d'autre part.

Risque de conformité

- Le risque de conformité fiscale inclut les risques liés aux systèmes et aux procédures de l'entreprise qui permettent la préparation et la soumission des diverses informations requises par les autorités fiscales dans les délais prescrits.
- ► Le risque de conformité se matérialise par exemple dans les situations suivantes :
 - les données financières/comptables utilisées sont erronées
 - les données nécessaires ne sont pas disponibles
 - les données utilisées sont correctes et disponibles mais les calculs fiscaux effectués sont faux ou ne sont pas fait selon l'attente des services fiscaux
 - une nouvelle jurisprudence est parue ou un changement de loi fiscale est intervenu et l'entreprise n'en a pas tenu compte dans ses calculs
 - la non-prise en compte dans le calcul de la situation fiscale annuelle des pratiques de l'administration fiscale locale et de notre relation avec elle
 - l'absence ou l'incomplétude de la documentation de justification
- Risque de conformité comptable : compte tenu d'un environnement multi-référentiels (fiscaux, statutaires, internationaux) et de la technicité nécessaire pour correctement les appliquer.

Risque d'image vis-à-vis des autorités fiscales

Ce risque est lié aux relations entretenues par l'entreprise avec les autorités fiscales de chaque juridiction. Compte tenu des incertitudes liées aux lois fiscales, la position des administrations peut être influencée différemment selon :

- La perception qu'elles ont de l'entreprise/du Groupe:
 - de la réputation publique de l'entreprise/du Groupe vis-à-vis de ses positions fiscales,
 - de positions prises historiquement qui peuvent avoir été considérées comme abusives par l'Administration (cas de mauvaise foi par exemple),
 - du niveau de transparence de l'entreprise sur ses opérations et positions fiscales,
 - de leur appréciation des risques opérationnels et de la conformité de l'entreprise sur les sujets fiscaux,
- Du **relationnel humain** avec les interlocuteurs de l'entreprise et le niveau de gouvernance perçu dans les opérations de l'entreprise,
- Qualité des interlocuteurs est primordiale (aspect tactique lors qu'une négo + veille marché/audits/ réglementation)
- De bonnes relations avec l'Administration Fiscale (ex groupes de W de place) et une transparence manifeste pourraient aider à trouver des compromis en cas de positions « dans la zone grise ».

Risque de communication financière

- s'agit d'un risque de requalification par des tiers externes (auditeurs externes, Régulateurs, Agences de notation) des positions prises au titre de l'impôt dans les fonds propres (statutaires, IFRS, économiques) ou au titre de l'ajustement pour impôts du SCR.
- Il pourrait survenir par exemple :
 - de leur appréciation de la qualité des estimations effectuées au titre :
 - de la charge d'impôt annuelle enregistrée dans les bilans au titre des opérations de l'exercice.
 Par ex. si les true-up sont significatifs cela aura des conséquences sur la crédibilité de l'E à effectuer des projections fiscales (rentabilité et trésorerie).
 - de l'évaluation des provisions comptables et de la prudence implicite dans celles-ci (excessive vs. insuffisante).
 - d'une cohérence insuffisamment justifiée/documentée des hypothèses prospectives retenues entre les différents supports de communication financière internes & externes. Ceci est particulièrement délicat compte tenu du nombre important de référentiels utilisés (planification, cash-flow planning, informations dans les annexes, informations fournies aux investisseurs, aux analystes ...).



Apres l'identification... il y a l'évaluation :

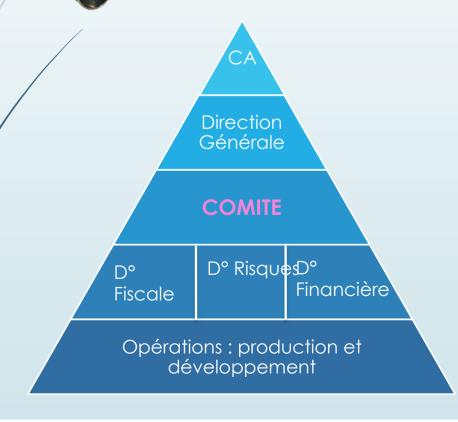
- de la probabilité d'occurrence estimée du risque,
- de l'évaluation de sa sévérité brute.
- du niveau de maîtrise opérationnelle pour chaque scénario : (existence d'un plan de secours, une procédure de contrôle, une capacité de mobilisation de ressources de traitement rapide en cas d'occurrence). Ce dernier point permet de déduire l'impact net de chaque risque.
- l'agrégation des risques fiscaux au niveau d'un portefeuille et/ou d'une entité (neutralisation au travers par exemple d'une convention fiscale internationale empêchant une double taxation ou bien compte tenu de l'existence d'un groupe fiscal).

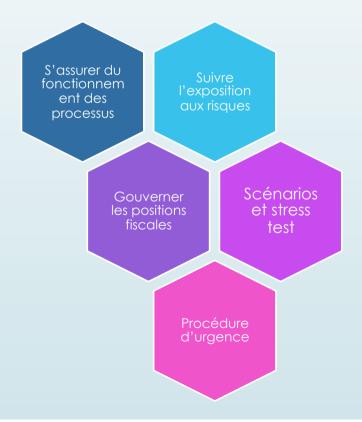
Réponse aux risques fiscaux

Quelques exemples de stratégies de couvertures :



Création d'un comité transverse placé sous le sponsorship de la DG. Mission : faire la synthèse des travaux des trois directions et établir un lien avec la DG pour une prise de décision prompte et adéquate :





Conclusion

- Ecarts de compétitivité
- Mise en place d'un dispositif de gestion des risques fiscaux
- Création d'un comité transverse Risques / Finance / Fiscalité

Merci pour votre attention

Exemples d'orientation stratégiques pouvant être définie par le Conseil d'Administration

- Pas de risque de réputation lié aux affaires fiscales
- Soumission dans les délais de liasses et d'informations fiscales en conformité avec les lois et les réglementations, dans toutes les juridictions fiscales dans lesquelles nous opérons
- La planification fiscale doit être créatrice de valeur pour notre business

Gouvernance / Exemples d'indicateurs

KPI

- Taux effectif d'impôt de l'entité
- Montant du "true-up" annuel
- Soldes d'impôts différés par type de différences temporaires
- Solde des crédits d'impôts et des reports déficitaires et dates de "péremption"
- Montant d'IDA consommés sur l'exercice
- Flux de trésorerie fiscaux de l'exercice et projetés sur l'horizon de planification
- Niveau de reconciliation entre les comptes fiscaux locaux et les comptes fiscaux en IFRS
- Montant des provisions fiscales sur risques avérés (évaluations multi-referentiels, au niveau de chaque entité et au niveau agrégé)

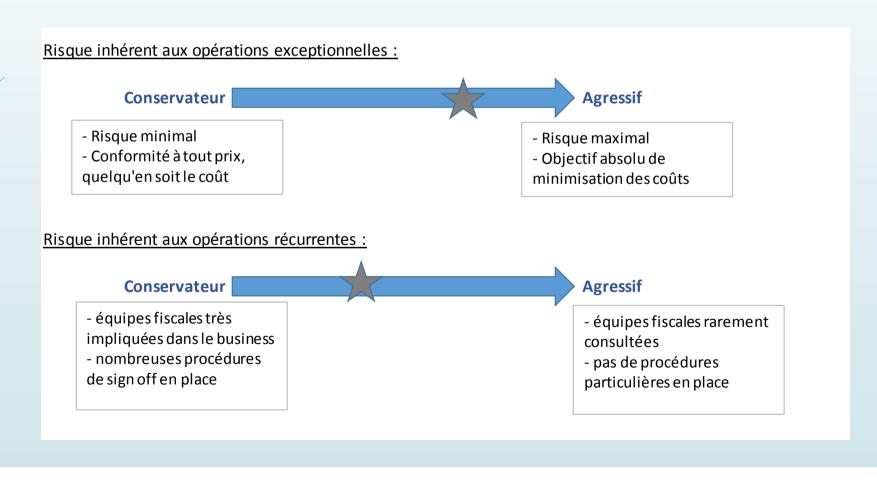
Gouvernance / Exemples d'indicateurs

KRI

- Délais de soumissions des informations fiscales récurrentes
- Délais de soumissions des informations fiscales ponctuelles
- Nombre de correctifs effectués sur les informations soumises
- Niveau de qualité de la documentation fiscale (sur une échelle de 1 a 5) Exemple: prix de transfert, cessions intra-groupe, operations specifiques, etc...
- Délai de disponibilité de la documentation fiscale et délai de réponse en cas de demande d'information
- Qualité des analyses de reconciliation entre les comptes fiscaux locaux et IFRS (sur une échelle de 1 à 5)
- Expositions potentielles et/ou avérées aux risques fiscaux
- Survenance d'un audit fiscal ou de litiges éventuels
- Suivi des budgets de frais d'avocats / procédures
- Existence d'évolution réglementaire et/ou jurisprudentielle susceptible d'impacter l'entreprise Evolution des taux d'imposition (votés ou a venir)
- Nombre d'heures de formation par ETP (aux process, aux IFRS) des équipes locales de fiscalistes
- Turnover dans les équipes fiscales locales

Définition de l'appétence aux risques fiscaux

Echelle de positionnement par rapport a chaque type de risque fiscal, par exemple pour le ri inhérent aux opérations :



Exemple de la déclinaison de l'appétence en limites

- Coût des audits fiscaux dans chaque juridiction < seuil
- Montant de true-up annuel dans chaque juridiction < seuil
- Recours à des avis externes pour tout enjeu > seuil
- Toute transaction exceptionnelle > seuil doit faire l'objet d'une revue pas le comité
- Risques potentiels inférieurs à un seuil

Evaluation des risques fiscaux bruts et nets

- La société F évalue ses risques fiscaux en tenant compte :
 - o de la probabilité d'occurrence estimée du risque
 - o de l'évaluation de sa sévérité brute
 - du niveau de maîtrise opérationnelle pour chaque scénario (existence de plans de secours, procéde de contrôle, capacité de mobilisation de ressources de traitement rapide en cas d'occurrence ?) préduire l'impact net de chaque risque.
- Détermination du niveau de sévérité et d'occurrence : sur la base
 - D'historiques si disponibles et pertinents,
 - o D'un benchmark externe ou à « dire d'expert ».

Agrégation au niveau d'un portefeuille et/ou d'une entité

■ Il est possible que certains risques se neutralisent au moins partiellement (convention fisca internationale ou existence d'un groupe fiscal). => effets de diversification.